

Mars 1949

Com. 28

dodis.ch/5540

16.8.1949,

Réponse à la question de M. Perrin, Conseiller national  
au sujet de l'attitude prêtée au Conseiller  
fédéral Motta à l'égard de l'Anschluss.

2  
7

M. le Conseiller national Tell Perrin a demandé que la Commission des Affaires étrangères soit renseignée au sujet de l'information parue en juillet dernier dans certains journaux sur l'attitude qu'aurait eue l'ancien Chef du Département politique, le Conseiller fédéral Motta, à l'égard de l'Anschluss de l'Autriche au Reich, aux dires de Köcher, alors Ministre d'Allemagne en Suisse.

Lors de son avance en Allemagne, l'armée américaine a retrouvé 400 tonnes d'archives de la Chancellerie du Reich que le Département d'Etat à Washington a entrepris de publier. Trois professeurs, un Américain, un Anglais et un Français, ont été chargés de ce travail qui comprendra de nombreux volumes. Remettant à plus tard l'édition des documents datés de 1867 à 1936, les éditeurs ont voulu livrer d'abord au public, sous le titre "From Neurath to Ribbentrop", ceux qui se rapportent aux préliminaires de la guerre mondiale.

En juillet dernier, parut un premier volume contenant les documents concernant les années 1937/1938. Au nombre des 799 pièces officielles qu'il comporte, figure un rapport de Köcher, Ministre d'Allemagne en Suisse à cette époque, selon lequel Giuseppe Motta aurait exprimé au représentant du Reich hitlérien son "admiration" pour la façon dont le Führer avait réalisé l'Anschluss, et lui aurait manifesté des "dispositions presque amicales". Ce rapport a été adressé le 13 mars 1938 à l'Auswärtiges Amt à Berlin.

Le 18 juillet 1949, l'Agence United Press à Zurich annonçait la parution du recueil contenant le document et citait le passage concernant notre pays. La nouvelle fut reproduite presque textuellement par un bon nombre de journaux de la Suisse alémanique. En Suisse romande, elle semble n'avoir été citée que par la "Voix

Dodis





- 2 -

ouvrière". Cela peut s'expliquer par le fait que l'Agence United Press, qui a assuré sa diffusion en Suisse, ne fait son service qu'en langue allemande.

La plupart des commentateurs de la presse Suisse alémanique hésitaient à faire crédit aux termes dont s'est servi l'ancien Ministre du Reich à Berne, pour rapporter à l'Auswärtiges Amt sa conversation avec le Conseiller fédéral Motta. Ils voyaient dans ce rapport la tendance manifeste du représentant d'un Etat totalitaire à exagérer ses succès diplomatiques pour plaire à son gouvernement. Ils hésitaient donc aussi à en tirer un motif de critiquer l'attitude de Giuseppe Motta en cette circonstance. Un petit nombre seulement, de tendances politiques nettement opposées à celles de l'ancien Chef du Département Politique Fédéral, se demanda s'il ne fallait pas accorder un certain crédit à ces informations posthumes. Cependant, plusieurs des uns et des autres demandèrent que cette affaire fût éclaircie et que le Département Politique, à l'aide des documents dont il peut disposer, mit les choses au point.

Pour le Département Politique, il importait d'abord, cela va de soi, de retrouver la teneur exacte des paroles de G. Motta à son interlocuteur. Le texte publié par United Press et reproduit par les journaux suisses n'était, en effet, qu'une adaptation allemande du texte du recueil "From Neurath to Ribbentrop", qui était lui-même une traduction en anglais de l'original allemand. De celui-ci, notre Légation à Washington a pu obtenir du Département d'Etat une photocopie (ci-jointe en un exemplaire qui pourrait être mis en circulation parmi les membres de la Commission. - Annexe I).

La teneur de l'original allemand ne correspond pas exactement au texte publié par les journaux, sans cependant que le sens en soit essentiellement modifié. Il ne s'agit, il est bon de le remarquer, que d'un rapport télégraphique, rédigé en style assez elliptique, ce qui peut déjà expliquer dans



une certaine mesure, l'exagération et le peu de nuances des termes employés.

Le Département Politique a aussi fait des recherches dans ses dossiers de l'époque, mais on n'y rencontre qu'une documentation très fragmentaire sur les événements de l'Anschluss. Il ne s'y trouve précisément aucune trace de l'entretien Motta - Köcher. Cela paraît provenir de ce que, dans la plupart des cas, des conversations diplomatiques de ce genre ne sont pas consignées par écrit. De même, les discussions qui avaient lieu alors au sein du Conseil fédéral sur la politique étrangère ne sont généralement pas fixées par procès-verbal.

Le seul document direct se rapportant à l'entretien Motta - Köcher, au sujet de l'Anschluss, reste donc le rapport qu'en fit le ministre d'Hitler à son gouvernement.

Or, les éditeurs américains, anglais et français, des archives du Reich ont averti leurs lecteurs dans leur préface d'avoir à accueillir les textes des diplomates allemands de cette époque avec la plus grande réserve.

Le souci de plaire, disent-ils, leur propre intérêt donc, portaient ces diplomates à peindre la situation avec les couleurs les plus favorables, et à souligner leurs succès. Il n'est pas interdit de penser qu'ils tenaient compte dans ces rapports des tendances de la Wilhelmstrasse et qu'ils n'ont pas hésité parfois à prêter à leur interlocuteur des paroles qui devaient sonner agréablement aux oreilles du gouvernement allemand.

Dans le cas présent, Köcher aura pour sa part mis tout naturellement l'accent sur l'aspect des déclarations de Motta qui devait plaire davantage à l'Auswärtiges Amt.

A ces allégations douteuses s'opposent, pour juger sûrement de l'attitude réelle du Département Politique Fédéral et de son Chef à l'égard de l'Anschluss, quelques documents suisses, irréfutables ceux-ci. Ce sont la proposition du Dépar-



tement Politique du 17.3.1938 au Conseil fédéral, d'une part (Annexe II), et d'autre part, la déclaration du Conseil fédéral du 18.3.1938 à l'Assemblée fédérale et la déclaration des groupes de l'Assemblée (Annexe III).

Par note du 15 mars 1938, la Légation d'Allemagne à Berne avait informé officiellement le Département Politique de la loi du 13 du même mois sur la réintégration de l'Autriche au Reich; le 17 mars, le Département Politique proposa au Conseil fédéral d'accuser réception de cette note et de changer la Légation de Suisse à Vienne en Consulat général. La partie expositive de cette proposition donne une appréciation sobre et prudente de la situation, et souligne la nécessité pour la Suisse de raffermir sa politique traditionnelle de neutralité, mais elle ne laisse transpercer aucune "satisfaction" de l'Anschluss.

Quant à la déclaration du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, son texte est assez connu. Après avoir constaté que "toute attaque contre l'intégrité de notre sol constituerait un crime exécrable contre le droit des gens", elle exprime fermement "la volonté du peuple suisse de défendre coûte que coûte contre quiconque et jusqu'au dernier souffle, la patrie incomparable que Dieu lui a donnée". Ces paroles ne comportent certes pas davantage ni "admiration", ni approbation, même implicites, pour l'Anschluss. Tous les groupes des Chambres approuvèrent, du reste, la déclaration du Conseil fédéral et, sans faire la moindre allusion directe aux événements récents d'Autriche, "affirmèrent solennellement que le peuple suisse tout entier était prêt à défendre l'intégrité de son territoire jusqu'à la dernière goutte de sang contre n'importe quel agresseur", ce qui n'indique pas la moindre complaisance à l'égard de l'agression nazie contre l'Autriche.

Cette unanimité des milieux dirigeants ne permet -



trait pas de supposer entre le Département Politique et son Chef, entre le Conseil fédéral et l'un de ses membres, précisément chargé de la politique étrangère de la Confédération, un dissentiment sur un sujet d'une telle importance.

A quoi on peut ajouter sur la véritable opinion de Giuseppe Motta d'autres témoignages:

Sa famille a mis à la disposition de la presse une lettre, dont les journaux ont fait état, du 28 février 1938, par laquelle le Conseiller fédéral félicite le Chancelier Schuschnigg d'un récent discours où il stigmatisait les visées agressives des nazis et manifestait la volonté de résistance du peuple autrichien. Il n'est pas besoin d'insister sur ce document connu, d'une importance particulière.

De son côté, M. Ruegger, Ministre de Suisse à Rome à cette époque, déclare que c'est "dans l'esprit des instructions de M. Motta qu'il a signalé au Ministre des Affaires étrangères d'Italie les graves dangers découlant pour la Suisse comme pour l'Europe, d'une disparition de l'Autriche".

M. Frölicher, alors Chef de la Division des Affaires étrangères du Département Politique, n'a pas assisté à l'entretien Motta-Köcher et ne se souvient pas d'avoir parlé lui-même de l'Anschluss avec le Ministre d'Allemagne. Il pense que celui-ci doit avoir exagéré les déclarations de G. Motta dans l'intérêt des rapports germano-suisse.

Enfin, M. Pilet-Golaz, alors collègue de Giuseppe Motta, assure que celui-ci considérait Hitler comme un antéchrist et se souvient de l'émotion douloureuse que lui avait causé l'Anschluss en lequel il voyait un mauvais signe pour l'Europe. M. Pilet-Golaz est convaincu, comme M. le Conseiller fédéral Etter, que Köcher a exagéré quelques paroles, obligatoirement courtoises, de Motta.

Le Conseil fédéral s'est interrogé sur l'opportunité de publier un communiqué à ce sujet. Mais il lui a paru préférable de ne pas attacher une trop grande importance à un des documents dont les éditeurs ont dit eux-mêmes, comme on l'a vu plus haut, qu'il fallait les interpréter avec beaucoup de circonspection et "une bonne dose de scepticisme".

Mieux valait donc, et ce fut l'avis, recueilli fortuitement, de plusieurs personnalités dirigeantes de la presse suisse, laisser à cette presse le soin de réagir, d'apprécier, et de mettre les choses au point. Elle l'a fait d'ailleurs, en général, dans un excellent esprit.

Annexes: v

- x I) Télégramme Köcher (Washington), ✓
- x x II) Proposition du Département  
Politique fédéral, ✓
- x x x III) Déclaration du Conseil fédéral. ✓

Berne, le 16 août 1949.

x f. 1

x x f. 2

x x x f. 3-4